
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 14 décembre 2019, à 20 h

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani*, conseillers administratifs, *MM. Simon Brandt, Emmanuel Deonna, Stéphane Guex et Laurent Leisi*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente et *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 2 décembre 2019, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 14 décembre 2019 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h et 22 h 15, pour lundi 16 décembre 2019 à 17 h 30 et 20 h 30 et pour mardi 17 décembre 2019 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2020 (PR-1380 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre interpartis (*réactions*). Ah si, ça manquait! Elle est signée par le Parti socialiste, le Parti libéral-radical, les Verts, l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois ainsi que par M. Pierre Gauthier qui est indépendant, pour que l'on termine le deuxième débat ce soir. Et comment donc? En votant les amendements sans débat lors du deuxième débat, après une présentation de trois minutes maximum par l'une ou l'un des auteurs. Je vous sou mets au vote cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 57 oui contre 7 non.

¹ Rapports, 2976.

La présidente. Je précise à celles et ceux ainsi qu'aux groupes qui souhaitent déposer des amendements pour le troisième débat qu'il faut les déposer maintenant de façon que la Direction financière puisse préparer le tableau final. Merci de prêter bonne oreille à cette demande et d'agir en conséquence. Mon premier vice-président me pose une question. (*M. Amar Madani dit quelque chose à la présidente.*) Oui, il a raison de me rappeler de remercier le Service du Conseil municipal pour l'excellent repas qui nous a été commandé et préparé (*applaudissements*); merci à M^{mes} Marie-Christine Cabussat, Valérie Hénot, Daphné Leftheriotis et Laura Ianni ainsi qu'à toutes les autres personnes concernées.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 16, Service 5001, Direction,

politique publique 53, Vieillesse et survivants,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Pro Senectute, page 9 des subventions).

La présidente. Nous passons à l'amendement 22, qui demande l'augmentation de 100 000 francs de la subvention octroyée à Pro Senectute afin de renforcer l'accompagnement administratif des aînés; il est déposé par Ensemble à gauche. M^{me} Maria Pérez a trois minutes pour nous le présenter; vous avez la parole, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Madame la présidente. J'espère aussi que ces trois minutes suffiront à vous convaincre. Cet amendement en faveur de Pro Senectute demande d'engager une personne supplémentaire en vue de renforcer son pôle d'accompagnement administratif. Il faut savoir – M. Lathion s'interrogeait d'ailleurs à ce sujet – que les personnes qui sollicitent Pro Senectute aujourd'hui dans le cadre d'une résiliation ou d'un problème avec l'administration doivent faire face à un délai d'attente de quatre mois. Ce retard génère énormément d'angoisses et de potentiels problèmes psycho-sociaux au sein d'une population âgée qui se trouve déjà précarisée. Voter en faveur de ce nouveau poste permettrait de traiter environ 200 dossiers supplémentaires par mois, sachant que 60% des personnes âgées qui s'adressent à Pro Senectute sont des habitants de la Ville. Cette aide serait vraiment précieuse, c'est pourquoi je vous invite à voter pour cette création de poste.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M^{me} Pérez a tout à fait raison de relever le retard considérable pris aujourd'hui dans le traitement des dossiers au niveau du Canton et du Service des prestations complémentaires (SPC). Les gens doivent attendre quatre mois, voire plus, avant de voir leurs frais remboursés. Pour ce qui est de l'aide administrative proposée, la position du Conseil administratif est la suivante: la loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS) prévoit que l'Hospice général soit en charge de l'aide administrative individuelle. Je sais néanmoins que le travail effectué par Pro Senectute est considérable et que l'organisation rencontre des problèmes de soutien liés au retrait de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), étant prévu que le Canton le supplée pour financer Pro Senectute, mais qu'il se décharge à son tour sur les communes. Pour avoir rencontré Pro Senectute à plusieurs reprises, je ne peux que constater leurs difficultés. Toutefois, la décision du Conseil administratif est de ne pas procéder à ce transfert de charges tant que la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est en vigueur.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 25 oui.

Tous les départements.

Chapitre 31: Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 16, Service 5001, Direction,

politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Croix-Rouge genevoise, page 1 des subventions).

(Brouhaha.)

La présidente. Il y a trop de bruit dans la salle, s'il vous plaît... On se calme... Nous passons aux amendements 23 et 23bis, qui sont déposés par le Mouvement citoyens genevois, le Parti socialiste et les Verts, demandant que l'augmentation de 98 000 francs de la subvention à la Croix-Rouge genevoise pour les visites aux personnes âgées soit compensée par la diminution de la dotation du chapitre 31 dans le projet de budget de fonctionnement 2020. Je passe la parole à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en compensation de la diminution du chapitre 31 du projet de budget de fonctionnement 2020 doté de 290 millions de francs, nous proposons d'augmenter le montant de la subvention octroyée à la Croix-Rouge genevoise pour les visites aux personnes âgées. Ce besoin a été exprimé par la Croix-Rouge en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, si je ne m'abuse; il s'agit d'un programme intéressant, qui a déjà été mis en place dans différentes autres communes. C'est une mesure utile, d'autant plus que cette sorte d'action communautaire est aujourd'hui transférée aux communes par l'Etat. J'ai eu l'occasion de consulter le programme complet, qui est excellent et efficace. Les bénévoles nécessaires pour faire ce travail sont à disposition, néanmoins leur préparation, leur formation reste encore à faire. Je vous invite donc à voter en faveur de cette subvention de 98 000 francs compensée sur le chapitre 31 qui, comme rappelé tout à l'heure, comporte 290 millions de francs; ce ne sont pas 98 000 francs qui empêcheront la Ville de fonctionner. La Croix-Rouge fait un excellent travail auprès de nos personnes âgées, ce programme est donc intéressant et utile.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, le Conseil administratif reconnaît le travail formidable qu'effectue la Croix-Rouge. Ce projet est effectivement intéressant. Cela étant l'argument évoqué précédemment dans le cadre de Pro Senectute est également valable ici. Aujourd'hui, nous savons que des transferts de charges importants vont avoir lieu du Canton vers les communes. S'agissant de cette aide de proximité, nous pensons donc qu'il est un peu prématuré de mettre le pied dans la porte maintenant, si je puis m'exprimer ainsi. Je ne développerai pas davantage, mais il me semble important de vous faire part de la position du Conseil administratif.

La présidente. Cet amendement est proposé par trois auteurs, mais un seul intervenant peut s'exprimer. (*Commentaire.*) Désolée... Il vient d'être présenté par M. Sormanni. Non, Madame la conseillère municipale, la compensation apparaît dans le même amendement. Désolée, c'est un intervenant par amendement, M. Sormanni a déjà présenté les deux modifications, c'est-à-dire la compensation et l'augmentation, qui sont rapportées sur le même amendement. C'est ainsi. Nous passons donc au vote de l'amendement pour l'augmentation de 98 000 francs et pour la diminution de cette somme sur le chapitre 31 du projet de budget de fonctionnement 2020, qui est général à tous les départements. C'est bien ça, Monsieur Sormanni, n'est-ce pas? (*M. Sormanni acquiesce.*) Très bien.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 39 oui contre 23 non (4 abstentions).

Département des finances et du logement.

Page 4, Service 1500, Direction des systèmes d'information et de communication, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 19, Service 5008, Service de la jeunesse, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. Nous passons aux amendements 24 et 24bis, déposés par le Parti socialiste et les Verts, qui demandent conjointement une diminution de 388 500 francs et une compensation équivalente pour la création de quatre nouveaux postes de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à 80% au Service de la jeunesse (SEJ). La diminution de 388 500 francs se fera dans les services généraux de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). M^{me} Laurence Corpataux prend la parole pour les Verts.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la Ville de Genève a davantage besoin de travailleurs sociaux hors murs, car les quartiers de la ville se densifient, les structures pour les jeunes peinent à suivre et les besoins s'intensifient. Malgré l'augmentation du nombre d'habitants, la dotation de l'équipe de TSHM reste la même depuis de nombreuses années: elle est de douze personnes employées à 80% pour couvrir toute la ville, c'est-à-dire 200 000 habitants, dont 25 000 jeunes de 12 à 24 ans, ce qui correspond à 12,5% de la population totale. A ce jour, un TSHM est donc en charge de 2100 jeunes, ce qui est bien peu de temps de travail pour leur prise en charge. Cette sous-dotation illustre bien le besoin en Ville, surtout en comparaison des autres communes du canton. Dans une grande majorité d'entre elles, le taux de couverture pour 100 jeunes de 12 à 24 ans se situe entre 10 et 40% en 2019. En Ville de Genève, ce taux est inférieur à 5%. En engageant quatre personnes supplémentaires à 80%, le ratio passerait à 1200 jeunes par TSHM. Par ailleurs, la population genevoise se sent aussi en insécurité et demande une hausse de l'effectif des travailleurs sociaux hors murs et dans les quartiers, notamment dans le quartier de l'Europe suite au meurtre qui s'y est produit, ainsi qu'aux Pâquis où le souhait d'engager des correspondants de nuit avec pour mission de prévenir les conflits a été exprimé lors du forum de quartier.

Par leur présence informelle dans la rue, les TSHM ont une mission plus large: ils ont une fonction préventive, d'accompagnement éducatif et de suivi auprès des jeunes. L'équipe se déplace en fonction des zones sensibles, elle est un soutien aux jeunes, elle apporte aussi des réponses non répressives à la violence, aux incivilités et au mal-être d'une certaine jeunesse. Elle l'aide à reprendre confiance en ses capacités et à se sentir soutenue. La démarche a aussi pour but de favoriser des relations harmonieuses entre tous les groupes de la population, de développer une meilleure convivialité dans les quartiers et de surtout restaurer le lien social. Pour remplir au mieux ces objectifs, il est impératif d'étoffer le nombre de postes de l'équipe. Donnons-lui les moyens d'agir en engageant quatre travailleurs supplémentaires qui pourraient prendre en charge des 12-24 ans jusqu'ici délaissés par l'action des TSHM en Ville de Genève, afin de favoriser l'insertion des jeunes désœuvrés, d'éviter des dérapages ou encore des méfaits et de renforcer le sentiment de sécurité de la population par le développement de liens sociaux. Refuser de déployer davantage de travail social hors murs c'est prendre le risque de perdre le label de l'Unicef, commune amie des enfants, qui exige le déploiement de mesures spécifiques aux 12-24 ans. Pour finir, ne pas entendre le sentiment d'insécurité grandissant des habitants et des habitantes serait indigne de notre société.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Conformément aux conseils avisés de M^{me} Daphné Leftheriotis, il nous faut procéder à deux votes: le premier sur la diminution des charges aux services généraux de la Direction des systèmes d'information et de communication, qui compensera la création de quatre postes de TSHM à 80% au SEJ. La diminution d'un côté compense effectivement la hausse des charges de l'autre côté, mais il me semble qu'il faille tout de même procéder à deux votes séparément. (*Commentaire.*) Oui, je sais, on ne l'a pas fait avant, mais cela peut rester comme cela, d'après ce qu'on me souffle. Le premier vote concerne donc la diminution de 388 500 francs de la ligne 31 des services généraux à la DSIC et le deuxième vote concerne la création de quatre postes de TSHM.

Mis aux voix, l'amendement 24 est refusé par 44 non contre 26 oui.

Mis aux voix, l'amendement 24bis est refusé par 38 non contre 33 oui.

Tous les départements.

Chapitre 31: Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 17, Service 5003, Ecoles et institutions pour l'enfance,

politique publique 34, Sports et loisirs,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (colonies diverses, page 11 des subventions).

La présidente. Nous passons aux amendements 25 et 25bis déposés par le Mouvement citoyens genevois, le Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Verts demandant une diminution dans le chapitre 31 du projet de budget de fonctionnement 2020 en vue d'augmenter de 150 000 francs la subvention du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE) pour le soutien aux activités à la journée en centre aéré à hauteur de 15 francs par jour et par enfant. A vous la parole, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il s'agit de la subvention à l'attention du GLAJ-GE, qui nous a fait part de la nécessité que la Ville de Genève rémunère la journée en centre aéré à hauteur de 15 francs au lieu de 12 francs, comme le font actuellement la plupart des autres communes. Nous avons évidemment été sensibles à cette demande, c'est pourquoi nous vous demandons de l'accepter. Comme pour le précédent amendement que j'ai présenté, la compensation se fait sur la ligne 31 du projet de budget de fonctionnement 2020, qui s'élève à 290 millions de francs, je le répète. Ce ne sont pas 150 000 francs de moins – même 250 000 francs en comptant les 98 000 francs de l'amendement accepté tout à l'heure en faveur de la Croix-Rouge – qui empêcheront la Ville de fonctionner. Il s'agit d'une compensation correcte, qui permet d'accorder cette subvention au GLAJ-GE et aux centres aérés. Cela me paraît important pour les enfants. Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 25 est refusé par 52 non contre 19 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement 25bis est accepté par 50 oui contre 20 non (1 abstention).

La présidente. L'augmentation de subvention n'est pas compensée, mais est néanmoins acceptée.

Secrétariat général.

*Page 21, Service A004, Relations extérieures,
politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs –
Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (nouvelle),
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 17, Service 5003, Ecoles et institutions pour l'enfance,
politique publique 21, Scolarité obligatoire,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

La présidente. L'amendement 26 provenant des Verts pour la diminution de 100 000 francs de la subvention octroyée à la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) a été retiré il me semble; cependant il nous faut voter sa contrepartie contenue dans l'amendement 26bis relatif à l'augmentation de 100 000 francs de la subvention aux restaurants scolaires pour une politique alimentaire responsable. M^{me} Delphine Wuest est censée le défendre, mais est absente. Qui veut le défendre chez les Verts? Personne, alors on passe directement au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 34 oui.

Secrétariat général.

*Page 21, Service A004, Relations extérieures,
politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs – Fondation
Geneva Science and Diplomacy Anticipator (nouvelle),
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 16, Service 5001, Direction,
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (Collectif de soutien aux sans-papiers,
page 10 des subventions).*

La présidente. Les amendements 27 et 27bis déposés par les Verts concernent l'augmentation de 5000 francs de la subvention accordée au Collectif de soutien aux sans-papiers. Comme pour l'amendement précédent, la compensation prévue par la diminution de 5000 francs dans la subvention au GESDA tombe néanmoins. Madame Hanumsha Qerkini, vous avez la parole.

M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve). Nous les Verts soutenons cet amendement en faveur du Collectif de soutien aux sans-papiers, qui fait un travail social considérable, comme d'informer les personnes sans statut légal et de sensibiliser l'opinion publique et les médias, en vue de modifier l'image souvent négative à l'égard des migrants sans papiers. Si l'objectif du Collectif reste d'aider ces personnes à régulariser leur situation et à obtenir un permis de travail, de nombreuses autres améliorations sont encore possibles, comme de favoriser l'accès aux soins, aux assurances et à la formation post-obligatoire. Les Verts vous invitent donc à soutenir cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 34 oui.

Secrétariat général.

*Page 21, Service A004, Relations extérieures,
politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs,
groupe de comptes 36, charges de transfert.*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 16, Service 5001, Direction,
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (Fondation Partage, page 10 des
subventions).*

La présidente. Nous passons aux amendements 28 et 28bis, qui demandent l'augmentation de 50 000 francs de la subvention à la Fondation Partage, c'est-à-dire la banque alimentaire genevoise, pour mener une étude de faisabilité sur un centre d'achat local. Je précise par contre que la compensation proposée via une diminution de 50 000 francs de la subvention en faveur de divers projets pour la Genève internationale tombe. Cet amendement émane des Verts, je donne donc la parole à M. Omar Azzabi.

M. Omar Azzabi (Ve). Pourquoi mener une étude de faisabilité pour une centrale d'achat? Afin de collecter, trier et partager gratuitement les invendus des commerces et des entreprises alimentaires genevois aux associations et aux services sociaux qui aident et nourrissent les personnes en difficulté à Genève. Comme nous le demandons dans le cadre de la collecte et du tri des déchets des entreprises sur le territoire de la Ville, il s'agit ici de favoriser l'efficacité de ces collectes pour éviter de polluer inutilement. Que ce soit en termes de pollution de gaz carbonique et de particules fines ou bien en termes de bruit, ce rationnement contribue à répondre à l'urgence climatique que nous avons votée en mai dernier. Au niveau de sa collecte, cette redistribution... (*Commentaire de M. Sormanni.*) Si vous permettez, Monsieur Sormanni, vous transmettez, Madame la présidente... Ce rationnement doit également être appliqué sur le plan des denrées alimentaires et de leur distribution. A cet effet, la Fondation Partage intégrera l'Espace Tourbillon dans environ deux ans en collaboration avec une dizaine d'autres entreprises solidaires. Pour toutes ces raisons, les Verts vous demandent donc de soutenir cette demande de subvention unique pour 2020, qui vise la mise en place de cette fameuse centrale d'achat pour le bien de tous et toutes.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 30 oui.

*Département des finances et du logement,
Page 2, Service 1200, Gérance immobilière municipale,
politique publique 96, Administration de la fortune et la dette,
groupe de comptes 44, Revenus financiers.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 17, Service 5002, Service de la petite enfance,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (crèches, garderies, page 10 des
subventions).*

La présidente. Les amendements 29 et 29bis concernent le financement d'un projet pilote de crèche en été à hauteur de 80 000 francs, compensé par la diminution des charges de la Gérance immobilière municipale (GIM). Je passe la parole à M^{me} Marie Barbey-Chappuis.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Comme vous le savez, sur un total de cinq à six semaines de vacances estivales les crèches de la Ville de Genève ferment entre trois et quatre semaines d'affilée. Pour les enfants d'âge préscolaire, c'est-à-dire âgés entre un et quatre ans, il n'existe pas d'offre de substitution comme c'est le cas pour les enfants scolarisés au sein des centres aérés et des maisons de quartier. La situation des familles s'est profondément modifiée au cours de ces vingt dernières années, il est de plus en plus fréquent que les deux parents doivent travailler pour faire face aux charges en augmentation, notamment aux primes d'assurance maladie et aux loyers, et qu'ils ne puissent donc pas prendre quatre semaines de vacances d'affilée en été. Alertée sur cette réalité, la commune de Carouge a mis en place une crèche aérée d'été depuis 2015, qui accueille à temps complet 25 enfants par semaine dès l'âge de six mois et jusqu'à l'âge de la scolarisation. La priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent. Le budget total de cette crèche aérée d'été est de 80 000 francs. En réalité, il s'agit d'un tournus effectué entre les différentes structures de la commune, afin que l'une d'entre elles assure chaque année cette permanence estivale. Pour offrir une place au plus grand nombre de familles et s'assurer que les enfants passent des moments privilégiés avec leurs parents, la durée d'accueil est en principe d'une semaine. Cette crèche aérée répond manifestement à un réel besoin, puisque la Ville de Carouge a renouvelé l'expérience depuis 2015 et qu'elle répond à de nombreuses demandes de parents. Aujourd'hui, nous vous proposons donc de dégager un crédit de 80 000 francs pour mettre en place un projet pilote dans l'un des secteurs de la Ville de Genève, sur le modèle de ce qui se fait à Carouge.

En compensation, nous proposons d'agir sur les revenus de la GIM, puisque le différentiel entre les comptes et le budget est important, ce qui signifie que nous pouvons financer ce projet pilote avec ces revenus manifestement sous-estimés.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif est très réservé vis-à-vis de cette proposition. Avant que j'entre en fonctions, une étude visant à estimer les besoins des familles en matière de couverture d'horaires des crèches relevait qu'une prestation complémentaire de ce type n'était pas plébiscitée. Par ailleurs, le projet d'une crèche pilote qui accueillerait tous les enfants de la ville dont les parents n'ont pas de solution de garde ou ne sont pas en mesure de prendre suffisamment de vacances se heurte à la difficulté pour l'enfant de s'adapter à un nouvel environnement ainsi qu'à un nouveau personnel pour une si courte durée. Comme vous le savez, l'inscription d'un enfant dans une structure d'accueil de la petite enfance requiert une période d'adaptation pour les tout-petits, qui détestent être sortis de leur routine. Sachez enfin que certaines crèches ne ferment que deux semaines pendant l'été; la majorité d'entre elles ne ferment donc pas forcément les trois ou quatre semaines indiquées précédemment. Quant au montant demandé de 80 000 francs, il est clairement insuffisant quand on sait que le coût d'une place d'accueil par enfant est d'à peu près 28 000 francs.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. J'interviens juste pour des motifs techniques concernant la compensation proposée par M^{me} Barbey-Chappuis. Quand vous détériorez les charges, vous détériorez les charges; vous ne pouvez pas compenser en augmentant les revenus. Vous pouvez augmenter les revenus de la GIM sur la base des comptes, mais les charges en seront quand même détériorées, sans compensation. Vous n'avez pas le droit d'augmenter les charges et les revenus en pensant que ça sera compensé. C'est contraire à la loi sur l'administration des communes (LAC). Par conséquent, vous pouvez voter en faveur de l'amendement de M^{me} Barbey-Chappuis, mais l'objectif qu'il vise ne pourra pas être réalisé. (*Applaudissements.*)

La présidente. M. Sormanni est content, car il avait raison... Madame Barbey-Chappuis, souhaitez-vous revoir votre amendement? (*M^{me} Barbey-Chappuis fait signe que non.*) Est-ce qu'on passe quand même à son vote? (*M^{me} Barbey-Chappuis acquiesce.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 55 non contre 14 oui (4 abstentions).

Secrétariat général.

*Page 21, Service A800, Conseil administratif,
politique publique 01, Conseil municipal et exécutif,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 16, Service 5001, Direction,
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

La présidente. Les amendements 30 et 30bis proviennent de M. Tobias Schnebli. Ils demandent d'une part une diminution du salaire des conseillers administratifs de 450 000 francs (-90 000 francs par conseiller) et proposent d'autre part une nouvelle subvention équivalente pour un fonds d'aide à l'accueil et à l'intégration des migrant-e-s et des réfugié-e-s. Monsieur Schnebli, vous avez la parole.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Madame la présidente. Je vais d'abord motiver la diminution du traitement salarial des conseillers et des conseillères administratifs. Comme vous le savez, la LAC ne prévoit actuellement pas de plafond maximum pour le traitement des conseillers administratifs communaux. Cette année, le traitement de base des membres du Conseil administratif de la Ville est de 252 684 francs par année, sans prendre en compte les allocations complémentaires, l'indexation au coût de la vie et les indemnités – d'ailleurs, nous avons quelques incertitudes à ce sujet. (*Brouhaha.*) Pardon, Madame la présidente, j'aimerais pouvoir m'exprimer en toute sérénité...

La présidente. Sur les bancs du fond, est-ce que le fou rire est en train de passer, afin que nous puissions écouter M. Schnebli dans un silence respectueux? Enfin, du moins dans un silence qui permette de l'entendre? Merci. Monsieur Schnebli, vous pouvez poursuivre.

M. Tobias Schnebli. Merci pour ce silence citoyen, Madame la présidente. Je disais donc que le salaire de base de nos conseillers et conseillères administratifs est de 252 684 francs, sans inclure les allocations complémentaires, l'indexation au coût de la vie et les indemnités de représentation. Il se trouve

que ce traitement est près de cinq fois supérieur aux salaires les plus bas du personnel de l'administration municipale. Une telle disparité n'a d'égale dans aucune autre commune du canton, même pas dans la commune de Meyrin, qui vient d'augmenter le traitement de ses conseillers administratifs et reste cependant en dessous du rapport de un à trois vis-à-vis des salaires les plus bas de l'échelle salariale de la commune. La diminution que l'on propose dans cet amendement est de l'ordre de 90 000 francs par conseiller administratif ou conseillère administrative, ce qui ramènerait les salaires de base à 161 000 ou 162 000 francs et correspondrait à peu près à trois fois plus que les plus bas salaires de la Ville. Le but visé est avant tout de diminuer l'intérêt pécuniaire de la fonction à l'exécutif communal et aussi d'éviter l'éloignement des élus du reste de la population, notamment en ce qui concerne les revenus et les conditions de vie matérielle. Dernièrement, on a vraiment l'impression de remarquer l'éloignement...

La présidente. Il vous reste quinze secondes, Monsieur le conseiller municipal.

M. Tobias Schnebli. ... de certains conseillers administratifs des conditions de vie de la population. Le but de cette mesure est donc de réduire les inégalités salariales, car je rappelle qu'une des premières communes de gauche au monde, celle de Paris...

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Tobias Schnebli. ... avait décrété l'égalité salariale pour tous les membres de l'exécutif communal, qui avaient toutes et tous un salaire d'ouvrier. Merci. La deuxième partie de l'amendement, vous me permettez...

La présidente. Monsieur Schnebli, désolée...

M. Tobias Schnebli. J'ai encore droit à trois minutes pour défendre la deuxième partie de l'amendement, non? (*Le bureau intervient.*) La somme de 450 000 francs sera consacrée à l'intégration des migrants et des réfugiés, dont il a souvent été question au sein de ce plénum, sans que nous ayons pour autant fait quelque chose de concret.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je prends rapidement la parole pour dire que l'amendement de M. Schnebli est totalement incomplet. S'il avait un tant soit peu de cohérence et de courage, il devrait revoir l'entier de la grille salariale de la Ville de Genève dans son amendement. Le salaire qu'il propose pour les conseillers administratifs est illégal, il faut en effet rappeler à M. Schnebli l'article 15a, alinéa 1, du règlement d'application de la LAC, qui veut que – et ce n'est pas le Conseil administratif qui l'a décidé – le salaire minimum d'un conseiller administratif ou d'une conseillère administrative soit au niveau plancher de 180 000 francs. Le salaire de conseiller administratif et de conseillère administrative proposé par M. Schnebli est inférieur à un salaire de chef de service en Ville de Genève, dont je rappelle que les classes de fonction vont de Q à S. Vous remarquerez par exemple que la classe Q, annuité 9, c'est-à-dire la plus petite classe de fonction pour cette catégorie avec une annuité tout à fait médiane, s'élève déjà à 162 238 francs, sans compter le treizième salaire que les chefs de service obtiennent. La proposition de M. Schnebli est donc illégale. Pour être cohérente, elle nécessiterait du Conseil municipal qu'il revoie l'entier de la grille des salaires de la Ville. Par ailleurs, il faudra également rappeler à M. Schnebli, car il a visiblement la mémoire un peu courte ou de la difficulté avec les chiffres – c'est selon –, que le Conseil administratif ne bénéficie plus d'indemnités puisque le Conseil municipal les lui a retirées lors du vote du budget 2019. La seule personne qui continue de percevoir une indemnité est celle qui occupe la fonction de maire, en l'occurrence moi. Je précise encore que le salaire des conseillers administratifs n'est pas indexé au coût de la vie. Voilà donc un dossier objectivement mal maîtrisé par M. Schnebli, mais vous nous direz, Madame la présidente, que le déroulement de cette longue journée ne facilite pas les choses; une chatte n'y retrouverait plus ses petits. Dans tous les cas, il est évident que le Conseil administratif ne souscrit pas à cette proposition et enjoint au Conseil municipal de la refuser sèchement.

Mis aux voix, l'amendement 30 est refusé par 59 non contre 7 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement 30bis est refusé par 39 non contre 31 oui (1 abstention).

Département des finances et du logement.

Page 4, Service 1500, Direction des systèmes d'information et de communication, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 17, Service 5003, Ecoles et institutions pour l'enfance, politique publique 21, Scolarité obligatoire, groupe de comptes 36, Charges de transfert (restaurants scolaires, page 10 des subventions).

La présidente. Nous passons aux amendements 31 et 31bis, concernant la suppression de trois postes de business analyst d'un montant de 490 551 francs, afin de compenser l'augmentation de 500 000 francs en faveur de la subvention accordée aux restaurants scolaires. Je demande au Parti démocrate-chrétien s'il souhaite effectivement redéposer l'amendement visant la suppression des postes de business analyst qui a été refusé précédemment, ou s'il veut le retirer? (*Les membres du Parti démocrate-chrétien confirmer vouloir redéposer cet amendement en guise de compensation.*) D'accord. Monsieur Lionel Ricou, voulez-vous défendre cet amendement? A vous la parole.

M. Lionel Ricou (PDC). Je ne veux pas défendre la suppression de postes de business analyst, mais la baisse des tarifs des restaurants scolaires. Puis-je m'exprimer sur cette partie de l'amendement?

La présidente. Oui, allez-y. Je procéderai à deux votes de toute façon.

M. Lionel Ricou. Le groupe du Parti démocrate-chrétien vous propose d'augmenter de 500 000 francs la subvention attribuée aux restaurants scolaires de la Ville de Genève, afin de réduire le tarif des repas à la charge des parents. En acceptant cet amendement, le tarif passerait de 7,50 à 6 francs dès la rentrée scolaire 2020. Un règlement sera également produit pour concrétiser l'adoption de ce nouveau tarif. Genève est devenue très chère pour les familles: en l'an 2000, une famille de quatre personnes dépensait 30 000 francs par année pour son logement et ses assurances maladie; en 2020 elle dépense 45 000 francs. Ces postes de dépenses ont donc augmenté de 50% en vingt ans.

Si l'urgence climatique est incontestable, l'urgence est également de soutenir les familles habitant notre ville. Pour augmenter leur pouvoir d'achat, nous proposons d'améliorer le quotidien de celles avec des enfants inscrits à l'école primaire, soit des enfants âgés de 4 à 12 ans, en réduisant les prix des repas dans les cuisines scolaires. Il s'agit d'une mesure de politique familiale visant à soutenir les familles qui vivent dans un contexte peu favorable. Selon un article paru récemment dans le magazine *Bilan*, la Suisse est le pays européen avec la politique familiale la moins favorable; à titre d'exemple, elle y investit deux fois moins que la Suède. Nous vous invitons donc à faire un choix politique et un geste en faveur des familles, qui s'inscrit dans les compétences des communes. Ce modeste soutien permettra aux familles qui ont un enfant à l'école primaire de voir leur pouvoir d'achat augmenter d'un montant annuel allant jusqu'à 216 francs, qui est d'ailleurs supérieur à l'allocation scolaire attribuée par la Ville de Genève à certaines catégories de familles. Enfin, j'aimerais souligner que le vote de cet amendement est l'expression d'une intention et non une obligation de dépense: il s'agit d'autoriser une ligne dans le budget, nous devons donc discuter de sa mise en œuvre dans un règlement que nous vous proposerons volontiers à la rentrée.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, sachez que le Conseil administratif s'oppose fermement à cette baisse du prix du repas en cuisine scolaire. En Ville de Genève, le repas est à 7,50 francs, mais ce montant est devenu théorique depuis l'introduction désormais effective de l'abonnement, qui abaisse le coût réel du repas à 6,80 francs lorsque l'enfant n'est jamais malade. Le prix demandé par la Ville de Genève se situe donc dans la moyenne basse du canton. Quant à l'argument en faveur du pouvoir d'achat des familles, les habitants du canton ont aujourd'hui la possibilité de déduire jusqu'à environ 25 000 francs de frais de garde dans la déclaration fiscale. Les familles noteront donc déjà une augmentation de ce pouvoir d'achat lorsqu'elles auront produit les justificatifs permettant de bénéficier de cette baisse d'imposition. Sachez aussi que le Service social de la Ville de Genève (SOC) aide environ 700 familles en difficulté, car c'est sur celles-là que nous devons porter davantage d'attention, qui peuvent bénéficier de la gratuité grâce aux enveloppes des prestations sociales. J'aimerais encore ajouter qu'à l'horizon 2021, plus exactement à la rentrée 2021, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) prévoit l'introduction d'un nouveau système d'exonération. Si la volonté exprimée ici et que je peux d'ailleurs entendre est de changer le financement de ces repas, je pense qu'il faudrait alors procéder par paliers et commencer par se caler sur la réforme que mènera le GIAP, afin que les personnes le plus en difficulté payent le moins conformément à leur capacité financière. Dans l'état, je vous enjoins de refuser cet amendement. Enfin, pour rassurer le Conseil municipal, je précise

aujourd'hui qu'aucun enfant n'est refusé pour un défaut de paiement et que le SOC vient en aide à toutes les familles qui en ont la nécessité.

Mis aux voix, l'amendement 31 est refusé par 48 non contre 24 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement 31bis est refusé par 56 non contre 9 oui (7 abstention).

*Département des finances et du logement.
Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 16, Service 5001, Direction,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

La présidente. Nous passons maintenant aux amendements 32 et 32bis, déposés par le Parti libéral-radical, pour la création d'un fonds de soutien à la biodiversité pour un montant de 350 000 francs. La compensation proposée vise la baisse des subventions accordées à des institutions privées dans le cadre de l'Agenda 21. Je donne la parole à M^{me} Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Comme vous pouvez le voir dans l'amendement, nous souhaitons inscrire ce fonds dédié à la biodiversité dans le département de M^{me} Alder, afin de travailler en collaboration avec les écoles et les crèches pour expliquer aux enfants qu'ils sont notre avenir, quelle est l'importance de la biodiversité, des animaux et des arbres dans notre République de Genève et comment les traiter de manière respectueuse. A nos yeux, il est important de traiter cette problématique à la base, c'est-à-dire en y incluant les enfants, car les adultes respectueux de la biodiversité aujourd'hui ont souvent été sensibilisés durant l'enfance. Ce fonds pour la biodiversité permettrait à plusieurs personnes référentes d'aller expliquer quel est notre avenir dans les écoles et les crèches. Comme vous avez pu le voir, cette proposition d'amendement a été déposée quatre fois, c'est-à-dire que si ce premier amendement est accepté, les suivants seront caducs et vice versa.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, mon département collabore déjà parfaitement avec le département de M^{me} Salerno sur ces sujets. A mon sens, il n'est donc pas judicieux de basculer des politiques publiques de cette manière. En réalité, je pense que ces propositions n'ont pas lieu d'être, car je rappelle une nouvelle fois que tous nos projets sont discutés conjointement. L'Agenda 21 porte un regard bienveillant sur ce qui peut se faire en matière de biodiversité et de soutien aux potagers dans les écoles ou dans les crèches. Ce fonds supplémentaire me semble donc inutile.

Mis aux voix, l'amendement 32 est refusé par 59 non contre 14 oui.

Mis aux voix, l'amendement 32bis est refusé par 51 non contre 23 oui.

Département des finances et du logement.

*Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 16, Service 5001, Direction,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

La présidente. Les amendements 33 et 33bis émanent toujours du Parti libéral-radical au sujet de la création de ce fonds de soutien à la biodiversité, cette fois pour un montant de 200 000 francs compensé par la suppression de la subvention accordée à l'association Découvrir. Je donne la parole aux personnes concernées. Madame Patricia Richard, c'est à vous.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Vu le soutien que vous réservez à la biodiversité, aux arbres et aux animaux dans notre république, nous retirons tous nos amendements jusqu'au numéro 35. Bravo! (*Applaudissements.*)

La présidente. D'accord, les amendements 33 à 35 sont retirés.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 16, Service 5001, Direction,

politique publique 54, Famille et jeunesse,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Refuge de Darwin, page 10 des subventions).

La présidente. Nous passons donc à l'amendement 36, présenté par le Parti socialiste, afin de supprimer la subvention supplémentaire de 125 000 francs accordée au Refuge de Darwin. Je donne la parole à M^{me} Albane Schlechten.

M^{me} Albane Schlechten (S). Nous commençons chacune de nos séances en réaffirmant notre volonté de défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens de la Cité, ceux-ci étant compris par le corps politique comme étant les habitantes et les habitants de notre commune, qui lui ont confié leurs destinées. Selon l'interprétation du Parti socialiste, cette exhortation concerne des êtres humains et en rien des chevaux, voire des oiseaux, dont il sera néanmoins question dans l'amendement suivant que nous avons déposé. Ces deux amendements pourraient être réunis dans un mauvais film qui s'appellerait «Les vieux chevaux et les oiseaux» et qui serait une sorte de film à la Hitchcock mal scénarisé; ma foi nous pouvons être créatifs au Conseil municipal. (*Réactions.*) Merci, vous appréciez mon idée, je suis ravie. Pour défendre cet amendement au sujet du Refuge de Darwin, je pourrais copier-coller l'intervention que j'ai faite l'année passée lors du budget, puisque nous nous opposons à cette augmentation de subvention pour les mêmes raisons. Afin d'éviter que notre position soit instrumentalisée, je tiens tout de même à préciser qu'en 2019 nous avons voté en faveur d'une subvention nominale de 25 000 francs pour cette fondation située à Sézenove. On ne parle pas ici d'une fondation ou d'un refuge que la Ville de Genève ne soutient pas financièrement, contrairement à d'autres communes situées aux alentours, qui elles se voient peut-être confier la destinée de certains chevaux vivant sur leur territoire, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Genève. Vous admettez qu'il est assez rare d'avoir un cheval dans sa cuisine, mais si vous m'en trouvez, pourquoi pas. Il me semble qu'au Moyen Âge on pouvait encore se rendre à l'Hôtel de ville à cheval, mais ce n'est plus tellement le cas aujourd'hui où on préfère le vélo et encourager la mobilité douce. Il est toutefois vrai que les chevaux ont été laissés en périphérie de la Ville, là où ils peuvent s'épanouir dans la joie, la liberté et la bonne humeur.

Le travail de cette fondation n'a jamais été remis en cause, mais spécifiquement la hauteur du montant que la Ville lui accorde. A l'accoutumée, dans sa grande générosité, notre administration collabore souvent au pot commun

destiné aux associations qui ne se trouvent pas sur son territoire par des montants qui restent de l'ordre du raisonnable, c'est-à-dire à hauteur de 10 000 ou de 15 000 francs quand on est sympas. Malgré ce qu'a essayé de nous vendre le Parti libéral-radical, la Ville de Genève n'a pas de politique publique pour la sauvegarde des animaux, c'est pourquoi nous souhaitons laisser inchangé le soutien de 25 000 francs, qui me semble déjà honorable. Par ailleurs, je rappelle que ce même parti a voulu couper dans les subventions allouées à des institutions privées destinées à aider des êtres humains, notamment au sein de l'Agenda 21, ainsi que la subvention du 2^e Observatoire, qui aide aussi des êtres humains dans la lutte contre les inégalités, les violences sexistes et sexuelles; j'ai déjà fait un speech à ce sujet tout à l'heure et ne reviendrai donc pas dessus. Néanmoins, vous comprendrez notre argument: nous ne souhaitons pas augmenter cette subvention à hauteur de 150 000 francs, mais la maintenir à 25 000 francs, raison pour laquelle nous nous opposons à l'augmentation de 125 000 francs proposée dans le projet de budget 2020. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 36 oui contre 31 non (1 abstention).

(*Applaudissements.*)

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 16, Service 5001, Direction,

politique publique 75, Protection des espèces et du paysage,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Centre ornithologique de réadaptation, page 10 des subventions).

La présidente. L'amendement 37 émane toujours du Parti socialiste en vue de supprimer la subvention nominale de 25 000 francs accordée au Centre ornithologique de réadaptation de Genthod. Je vous passe la parole, Madame Schlechten.

M^{me} Albane Schlechten (S). Il s'agit effectivement de supprimer cette ligne... (*M. Sormanni vocifère à travers la salle.*)

La présidente. Monsieur Sormanni, laissez M^{me} Schlechten s'exprimer...

Mme Albane Schlechten. Il faudrait peut-être aussi penser à des centres de réadaptation pour les élus qui ont de la peine à contenir leurs nerfs à 21 h 02... (*Rires.*) Cela dit, avec cet amendement on va de l'autre côté du canton, à Genthod. On voyage ce soir, nous ne sommes plus en Ville de Genève, mais à Genthod. Le Centre ornithologique de réadaptation recueille des oisillons et des oiseaux qui sont tombés de leurs nids pour être soignés... (*Commentaire.*) Oui, des piafs il y en a aussi, c'est vrai, cependant ceux-là ne sont pas ramenés à Genthod, on les laisse en Ville de Genève, car ils ne les veulent pas... Ce centre relève d'une compétence et d'une politique publique que nous n'avons pas, mais on pourrait me dire que contrairement aux chevaux certains oiseaux survolent la Ville de Genève, tombent même parfois sur son territoire et peuvent être amenés à Genthod, je le conçois totalement. Néanmoins, bien que notre camarade Michèle Rouillet dise que la gauche aime dépenser de l'argent n'importe comment et n'importe où, non, nous ne souhaitons pas affecter cette subvention nominale de 50 000 francs à la réadaptation des oiseaux et vous demandons de la refuser en acceptant notre amendement.

(*Commentaire.*)

La présidente. Oui, je sais qu'il y a une erreur dans le montant de la subvention, mais je ne peux rien faire maintenant; cela doit être corrigé dans le budget par la Direction financière. (*La présidente s'adresse aux collaborateurs de la Direction financière présents dans la salle.*) Il faut revoir vos chiffres et les corriger, s'il vous plaît. Il s'agit de la suppression de la ligne de 25 000 francs octroyée au Centre ornithologique, non pas de 50 000 francs. Je précise cette correction, mais il faut que la Direction financière corrige le tableau de son côté; si tout le monde ne s'en mêle pas, ça ira très bien. On passe au vote de l'amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 19 oui (7 abstentions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 19, Service 5008, Service de la jeunesse,

politique publique 34, Sports et loisirs,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

La présidente. L'amendement 38 est déposé par le Conseil administratif pour débloquer 232 000 francs destinés à ajuster les mécanismes salariaux de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) aux maisons de quartier et aux ludothèques étant donné que le Grand Conseil a finalement validé les annuités dans le budget 2020 du Canton. Je vous donne la parole, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Comme vous le savez, le Conseil d'Etat n'avait pas prévu d'annuité 2020 dans le nouveau budget cantonal, or elle a été sauvée par le Grand Conseil. Les mécanismes salariaux de la FASe, auxquels sont rattachés les salaires des maisons de quartier, des animateurs, de l'association BAB-VIA et des ludothèques, sont calqués sur les mécanismes salariaux cantonaux. Pour cette raison, il est impératif que nous introduisions le montant actualisé des annuités dans le projet de budget 2020, afin d'être en accord avec le budget cantonal.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 48 oui contre 22 non.

Département des finances et du logement.

Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,

politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (Plateforme interreligieuse, page 1 des subventions).

La présidente. L'amendement 39 est déposé par M. Pierre Gauthier pour demander la suppression de la subvention destinée à la Plateforme interreligieuse de Genève à hauteur de 25 000 francs. Monsieur Gauthier, vous avez la parole.

M. Pierre Gauthier (HP). Merci, Madame la présidente. Le but de cette plateforme est de créer les conditions d'un dialogue interreligieux. J'ai donc recherché sur leur site les actions concrètes entreprises dans ce sens: à part une visite au

Centre islamique des Eaux-Vives, je n'ai rien trouvé de concret. J'ai vu qu'elle a participé à des manifestations organisées par d'autres organismes, mais rien de particulier autrement. Je ne vois donc aucune raison de subventionner cette organisation, car je ne pense pas qu'il y ait réellement besoin d'argent pour dialoguer. Par ailleurs, notre Constitution impose à l'Etat, aux Cantons et aux communes d'observer une neutralité religieuse. La neutralité vient du latin «ne uter», qui signifie ni les uns ni les autres, c'est-à-dire personne. La loi sur la laïcité de l'Etat (LLE), votée par le Grand Conseil en avril 2018, confirmée par le peuple en février 2019, puis de nouveau confirmée par la Chambre constitutionnelle qui a balayé cinq recours sur six, précise que l'Etat fixe par voie réglementaire les conditions des relations qu'il entretient avec les organisations religieuses, notamment sous l'angle du respect des droits fondamentaux. Deuxièmement, la loi précise que les organisations religieuses peuvent solliciter l'aide financière de leurs fidèles par le biais de la contribution religieuse volontaire. Rien n'empêche donc les fidèles des diverses organisations religieuses de soutenir ensuite ladite plateforme. J'aimerais aussi attirer votre attention sur le fait que cette plateforme compte entre autres parmi ses membres une organisation qui ne respecte pas les droits fondamentaux, donc notre ordre juridique, et dont la direction est tenue par une personne qui a été exclue du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) après avoir justifié la lapidation des femmes prétendument infidèles. Cette même personne a également comparé les femmes libres, c'est-à-dire celles non soumises aux dictats patriarcaux, à des pièces de 2 euros circulant de main en main.

Etant donné que cette plateforme ne contribue visiblement en rien à remplir des tâches d'utilité publique, qu'elle compte en son sein au moins une organisation qui ne respecte pas les droits fondamentaux et que le règlement du Conseil d'Etat fixant les modalités des relations entre des organisations religieuses et l'Etat n'est pas encore connu – pour ces trois raisons –, il ne faut donc pas accepter de financer cette plateforme inutile. Si par cécité politique ce parlement devait malgré tout décider de financer une organisation dont au moins un membre ne respecte pas nos droits fondamentaux, je serai alors dans l'obligation d'intervenir auprès du Conseil d'Etat, c'est-à-dire auprès du Service des affaires communales (Safco), pour qu'il invalide cette subvention.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 51 non contre 13 oui (6 abstentions).

La présidente. Nous avons encore deux amendements à traiter, le premier est déposé par Ensemble à gauche au sujet des investissements. Il s'agit d'un amendement sur les articles 2 et 3 de la délibération II et sur l'article premier de la délibération III pour 30 millions de francs d'investissements supplémentaires,

soit 20 millions dans le patrimoine administratif et 10 millions dans le patrimoine financier, afin de maintenir le niveau de conservation du patrimoine construit et de l'adapter plus rapidement aux conditions dictées par l'évolution climatique. Monsieur Morten Gisselbaek, vous avez la parole.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Madame la présidente, vous communiquerez à M. Gomez que contrairement à ce qu'il a dit ce matin, cet amendement n'a rien d'une surenchère pour avoir l'air plus vert que vert, mais est au contraire un investissement nécessaire pour permettre aux 10 millions de francs proposés dans l'amendement suivant par M. Gomez et d'autres dont nous faisons partie d'être effectifs. Pourquoi? D'une part... (*commentaire*), vous permettez? (*Rires.*) D'une part, parce que l'indice général de dégradation du patrimoine financier augmente inéluctablement depuis 2007 – vous trouverez ces informations dans le suivi de la stratégie générale d'entretien Stratus –, c'est-à-dire que la valeur globale de notre patrimoine baisse, car nous ne l'entretiens pas assez; les chiffres donnent entre 5 et 30 millions de francs de manque annuel, selon ce qui a été articulé en commission. D'autre part, le plan financier d'investissement (PFI) indique que ces cinq dernières années le budget a été établi à 130 millions de francs annuels, mais la réalité montre par exemple qu'au cours des deux dernières années nous avons respectivement dépensé 144 millions de francs en 2017 et 153 millions de francs en 2018 pour les investissements. Par conséquent, les 10 millions de francs proposés dans l'amendement qui suit seront noyés là-dedans. Si on fait le calcul sur ces cinq dernières années, le budget aurait dû être de 650 millions de francs, or 671 millions de francs ont été dépensés, mais notre Conseil municipal... (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, je demande un peu de silence dans la salle pendant que l'orateur s'exprime, car on l'entend mal.

M. Morten Gisselbaek. Merci, Madame la présidente. Ces cinq dernières années notre Conseil municipal a voté un total de 1,25 milliard de francs de dépenses d'investissement alors qu'il n'y avait que 650 millions de francs aux budgets. En cinq ans nous avons donc cumulé 375 millions de francs de travaux qui vont avoir lieu. Si on ne vote que dix millions de francs pour la réalisation des investissements nécessaires à répondre au problème climatique, ils seront tout simplement noyés parmi les frais supplémentaires existants. Monsieur Pagani nous dira qu'on les met dans les fenêtres et puis ça sera bon. Non! Il faut faire un effort bien plus conséquent pour répondre à ces besoins, c'est-à-dire afin de réaliser ceux que nous avons votés et ceux liés à la dégradation. Ne rien faire revient à laisser une dette cachée aux suivants. L'ensemble de notre patrimoine se dégrade

et nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux, raison pour laquelle les 30 millions de francs que nous proposons ce soir sont nécessaires. C'est une question de responsabilité que nous devons prendre.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 31 oui.

La présidente. Nous passons au dernier amendement – il est 21 h 15, on est bons –, qui concerne lui aussi les investissements et qui modifierait les mêmes délibérations et articles que l'amendement précédent. Il émane des Verts, du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche, qui demandent une augmentation de 10 millions de francs dans les investissements du patrimoine financier de la Ville pour favoriser une meilleure isolation contre les températures élevées dans les bâtiments et les logements. M. Olivier Gurtner s'exprime au nom de tous ces groupes.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs, il s'agit du dernier amendement sur ce projet de budget 2020, mais nous sommes néanmoins convaincus qu'il recevra un accueil favorable et chaleureux. D'ailleurs, il est question de chaleur ici: on connaît les effets très réels et connus du réchauffement climatique sur la santé avec les deux épisodes caniculaires que nous avons traversés en 2019, notamment des coups de chaud, de l'irritabilité, de la déshydratation, des menaces pour les enfants et pour les personnes âgées. En ville de Genève, les inégalités face à la chaleur sont très fortes, nous les connaissons: le quartier des Pâquis ne compte que 6% d'espaces verts tandis que ceux de Champel et de la Roseraie en comptent 45%. Notre volonté est donc d'agir concrètement contre ces disparités via la jauge des investissements que nous vous proposons d'augmenter de 10 millions de francs afin de mettre en place de réelles solutions responsables pour les habitants, à savoir une meilleure isolation dans les bâtiments et dans les logements, notamment dans les logements sociaux de la Ville de Genève. La Ville est un important propriétaire foncier, nous devons donc prendre nos responsabilités. Pour ce faire, nous vous proposons de voter en faveur de ces 10 millions de francs d'investissements supplémentaires pour la lutte contre le réchauffement climatique avec les Verts et, comme l'a dit M. Gisselbaek tout à l'heure, les autres.

La présidente. Si l'on comprend bien, cet amendement demande que les investissements passent de 130 à 140 millions de francs. Je vous le soumetts au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 33 oui.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je lève la séance le temps que la Direction financière fasse tous les calculs, avec le résultat financier actualisé en vue de voter les délibérations au terme du deuxième débat, et nous prépare les feuilles des derniers amendements qui devront être votés lors du troisième débat.

Séance levée à 21 h 20.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3422
2. Communications du Conseil administratif	3422
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3422
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2020 (PR-1380 A/B/C). Suite du deuxième débat	3422
5. Propositions des conseillers municipaux	3448
6. Interpellations	3448
7. Questions écrites	3448

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat